



Cerema

Open data & transition numérique

Transition numérique ?

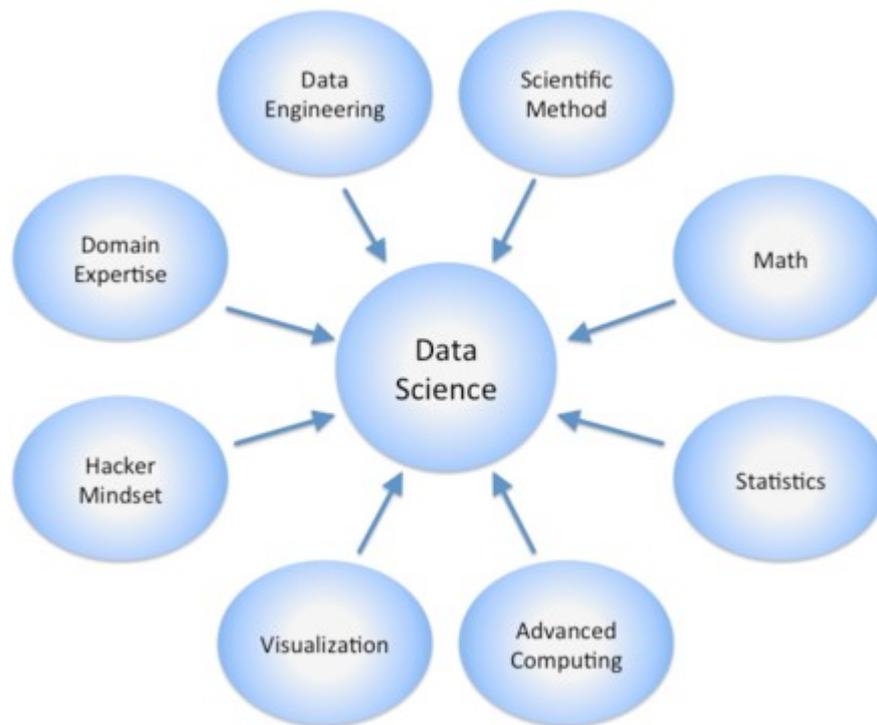


Sommaire

- I. La transition numérique par l'exemple
- II. L'opendata et ses conséquences
- III. Nouvelles offres

Transition numérique

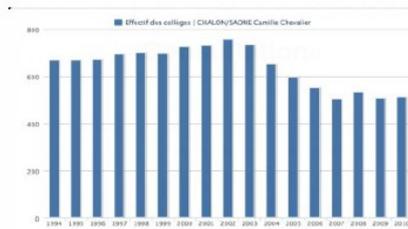
Sciences de la donnée (datasciences)



Transition numérique

Data-visualisation

«Consultation»

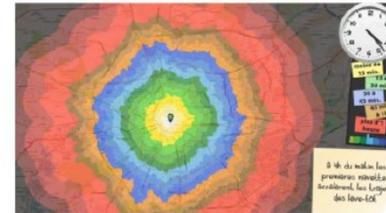


Evolution des effectifs
Comment ont évolué les effectifs des écoles et des collèges depuis 10 ans ?

Attribution de subventions
Qui sont les destinataires des subventions accordées l'an dernier ?

«Médiation»

Représentation de la donnée brut

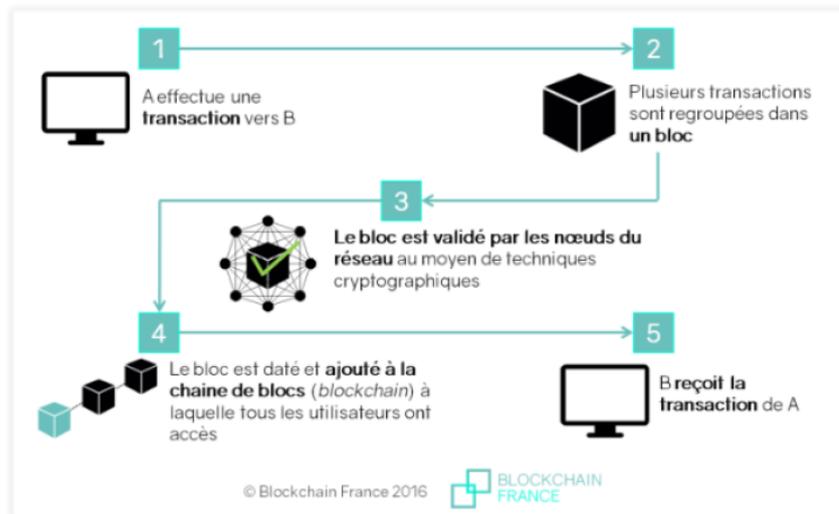


Carte isochrone

Qui puis-je faire à pied dans mon quartier ?

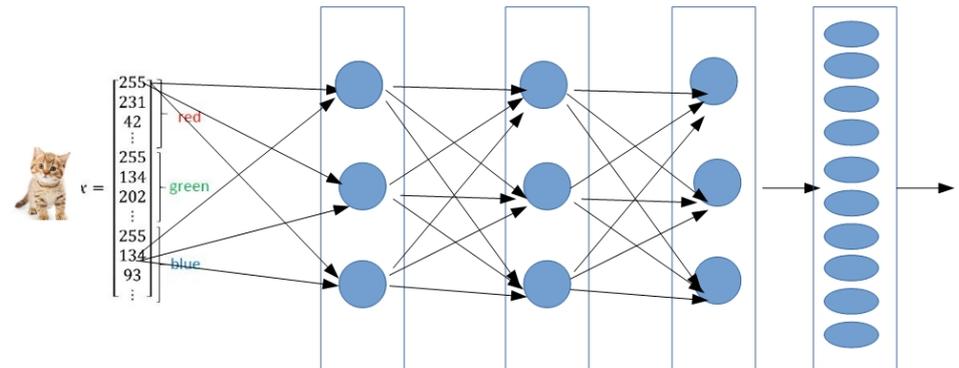
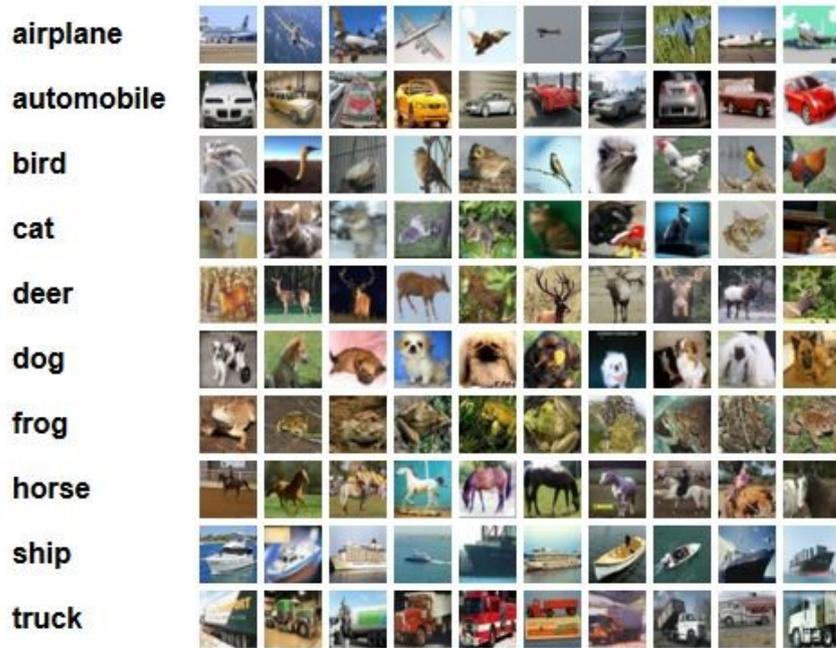
Transition numérique

Blockchain



Transition numérique

« Machine learning »

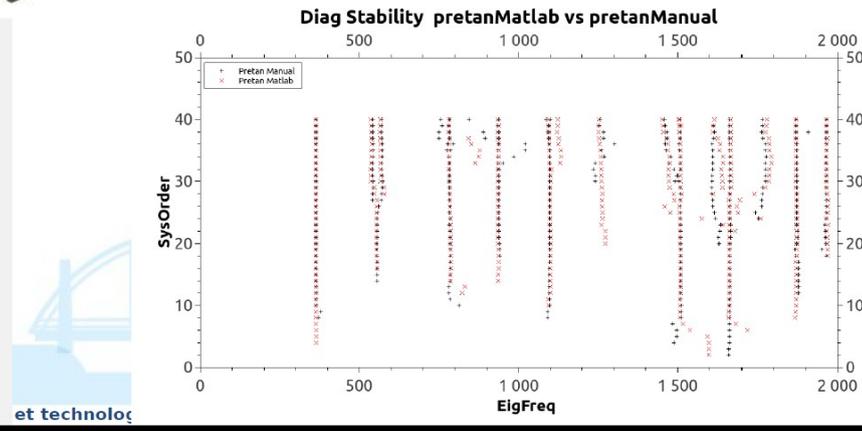
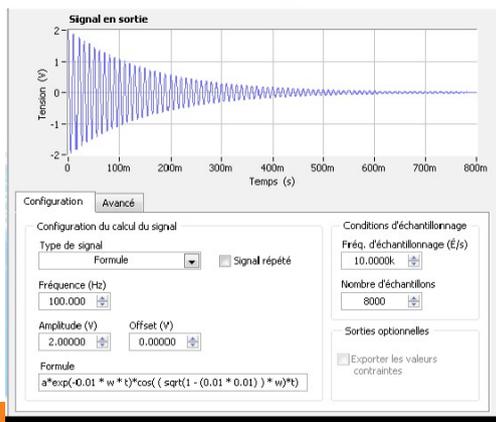


Transition numérique

« IoT » Internet des objets



- Evaluation et transfert en cours...
- Valorisation
- Extension aux structures « souples »



Transition numérique

Au cœur du sujet,
les données

Opendata

Pourquoi ?

- transparence de l'action publique
- participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques
- accélérer l'activité économique dans le secteur du numérique

Opendata

Pourquoi ? (et aussi)

- entraînement de la société vers le numérique
 - « pousser » les administrations à s'y mettre
 - « pousser » les citoyens à s'y mettre
- développer les services publics de demain

Opendata

Eloignez les enfants

Opendata

Le CRPA (code des relations entre le public et l'administration)

- Livre III : L'ACCÈS AUX **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** ET LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES (Articles L300-1 à L300-4)
 - Titre Ier : LE DROIT D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
 - Titre II : LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES
 - Titre III : LES PERSONNES RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES
 - Titre IV : LA COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Opendata

La loi « pour une république numérique » (Loi Lemaire)

- 3 titres, le 1er est consacré à l' « opendata » (La circulation des données et du savoir)
- L'article 6 qui traite de l'ouverture des données en général
- Quelques autres articles

Opendata

L'article 6 et la particularité des collectivités territoriales

« Art. L. 312-1-1.-Sous réserve des articles L. 311-5 et L. 311-6 et lorsque ces documents sont disponibles sous forme électronique, les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2, à l'exception des personnes morales dont le nombre d'agents ou de salariés est inférieur à un seuil fixé par décret, publient en ligne les documents administratifs suivants :

50 ETP

« 1° Les documents qu'elles communiquent en application des procédures prévues au présent titre, ainsi que leurs versions mises à jour ;

« 2° Les documents qui figurent dans le répertoire mentionné au premier alinéa de l'article L. 322-6 ;

« 3° Les bases de données, mises à jour de façon régulière, qu'elles produisent ou qu'elles reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique par ailleurs ;

« 4° Les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.

« Le présent article ne s'applique pas aux collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.

Opendata

Au delà des contraintes, de nouvelles opportunités

- d'améliorer la connaissance des réseaux à coût marginal (datasciences)
- De disposer de nouveaux services
- d'accéder aux données des autres acteurs (benchmarking, construction collectives de nouvelles solutions...)

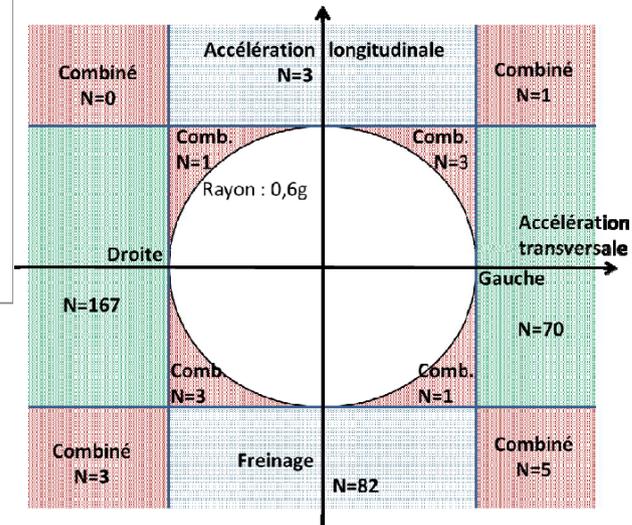
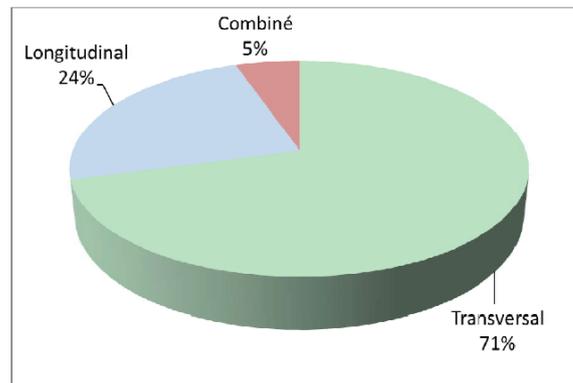
Nouvelles offres

S_VRAI : sauver des vies par le retour sur analyse d'incidents



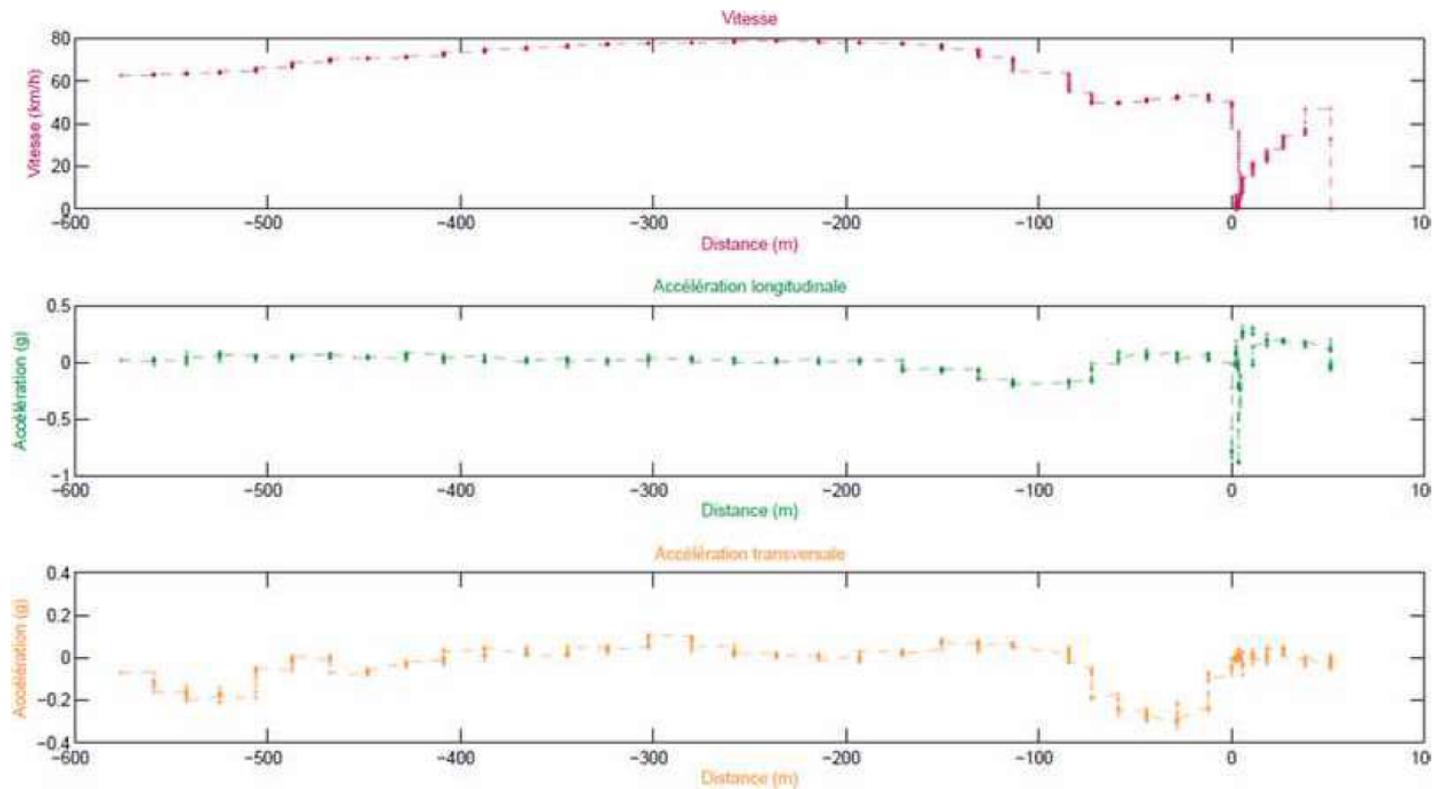
Nouvelles offres

S_VRAI



Nouvelles offres

S_VRAI



Nouvelles offres

S_VRAI

- Détection des incidents pour les études d'enjeux (hiérarchisation)
- Analyse des incidents relevé par rapport aux caractéristiques de l'infrastructure (profil en plan, dévers, adhérence...)

Nouvelles offres

INECOM

Big data des véhicules connectés

Nouvelles technologies permettant l'émission en temps réel d'un volume important de données sur l'état de fonctionnement du véhicule



Analyses de données multi sources

La multiplication de bases de données génèrent de grandes innovations lorsque ces bases sont mixées et interprétées



Bénéfices partagés

Mise à profit de l'interactivité constante avec les véhicules connectés pour répondre aux problématiques des collectivités et des citoyens



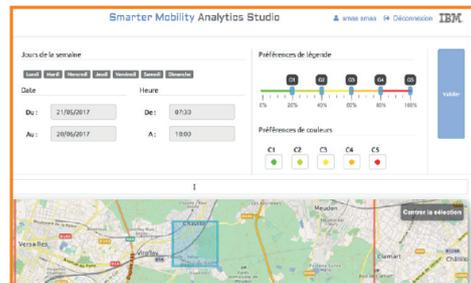
Nouveaux services connectés

Développement de services innovants autour des véhicules connectés à destination des villes et de leur écosystème

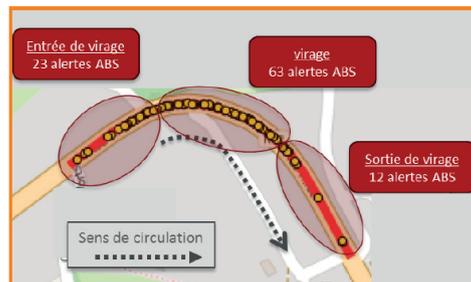


Nouvelles offres

INECOM



Smarter Mobility Analytics Studio



Exemple d'analyse de virage dangereux



Passez à la mobilité 3.0 avec le Cerema

- **MAÎTRISE DES DONNÉES**
Le Cerema peut à la fois attester de la qualité des données récoltées et apporter une expertise scientifique et technique afin d'effectuer des analyses, corrélations et extrapolations.
- **INNOVATION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS**
Une source de données innovante permettant aux collectivités et au Cerema d'utiliser de nouvelles méthodes pour la réalisation d'études pour l'évaluation des aménagements, des politiques publiques, de la mobilité, de l'environnement ou des risques...
- **TRANSFORMATION DIGITALE DES COLLECTIVITÉS**
Les véhicules connectés alliés aux technologies Big Data et d'analytiques représentent une transformation digitale des collectivités permettant à la fois une maîtrise des coûts mais également une mise à disposition d'informations de manière régulière et exhaustive.
- **MÉTHODOLOGIE EMD (ENQUÊTES MÉNAGES DÉPLACEMENTS)**
Le Cerema révolutionne la méthodologie EMD en intégrant le numérique pour répondre aux enjeux de budget et de mise à jour régulière.

Nouvelles offres

Nouvelles méthodes, nouveaux acteurs,
nouveaux services

Nouvelles relations à construire



Cerema

Merci de votre participation

David Chupin

@ChupinDavid 

<https://www.scoop.it/t/innovation-cerema>